

PIECES A FOURNIR – DOSSIER DE SUCCESSION

SUCCESSION DE : Date du décès :

- Extrait d'acte de décès ou bulletin de décès**
- L'original du Livret de famille de la personne décédée (si plusieurs livrets, les fournir tous)**
- Copie du contrat de mariage de la personne décédée, ou de son contrat de PACS ou de son jugement de divorce**
- Copie de la donation entre époux**
- Testament**
- Livrets de famille, adresse, profession, téléphone, Mail des héritiers**
- RIB du conjoint survivant et de tous les héritiers**
- Numéros du ou des comptes bancaires et livrets et adresses des banques ou établissements financiers Et les trois derniers relevés bancaires (1)**
- Copie des pensions ou retraites ou bulletin de salaire ou identité du comptable de la personne décédée (1)**
- Titres de propriété, (si appartement identité du syndic) et estimation**
- Carte grise du ou des véhicules automobiles et avis de valeur (1)**
- Contrats d'assurance-vie au nom de chacun des époux - document original (1)**
- Contrats de location**
- Aides sociales perçues**
- Dernier avertissement et déclaration concernant l'impôt sur le revenu, l'IFI et la CSG**
- Dernières facture eau, électricité, gaz**
- Impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)**
- Donations antérieures effectuées par la personne décédée (date, montant, bénéficiaire)**
- Biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation**
- Prévoir le versement d'une provision de 350,00 euros à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées**

(1) S'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint.